

UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE
Maison des Jeunes
Les Auches
04140 SEYNE LES ALPES

RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL

I- Contexte de l'Audit :

L'union Sportive de la Blanche a pris contact avec le cabinet dans le but de réaliser un audit des comptes de l'ensemble des sections de l'association.

Cet Audit est venu en complément d'un Audit réalisé par le CNDS.

II- Cadre de l'Audit :

Il ne s'agit pas d'un Audit légal, l'association n'y étant pas soumise ; mais une simple démarche volontaire qui consiste en l'observation des procédures comptables et administratives et en leur traduction comptable. Ni opinion, ou ni attestation n'est établi à l'issue de ce travail. Il s'agit d'un simple rapport mettant en avant des observations concluant sur des préconisations.

III- Entité Auditée :

Dénomination : *Union Sportive de la Blanche*

Siège : Maison des Jeunes
Les Auches
04140 SEYNE LES ALPES

L'équipe dirigeante :

- **Président :** Gilbert MATHIEU
- **Vice-présidente :** Sophie RICHAUD
- **Vice-président :** Jean-Pierre GUIEU
- **Trésorier :** Philippe CHAUVIN
- **Trésoriers Adjoints :** Michel JAME &
Caroline CHEVRON
- **Secrétaire :** Corinne LABELLE

L'historique de l'association :

L'Union Sportive de la Blanche (USB) a été créée en 1950. Elle est le résultat de la fusion des clubs de ski et de basket, eux-mêmes respectivement nés en 1936 et 1943. Elle a été agréée par le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale le 1er février 1952 sous le numéro 12410.

L'USB est une association régie par la loi de 1901 qui a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports. Elle est composée de 17 sections affiliées aux fédérations sportives nationales régissant les sports qu'elle propose en compétition ou en loisir.



Union Sportive de la Blanche
Vallée de la Blanche – Bès – Serre-Ponçon

Les 18 sections de l'USB

- ✓ Auto Passion de la Blanche
- ✓ Badminton
- ✓ Basket-ball
- ✓ Boules
- ✓ Course d'orientation
- ✓ Football
- ✓ Gymnastique volontaire
- ✓ Hockey-sur-glace
- ✓ Full contact
- ✓ Moto
- ✓ Natation
- ✓ Randonnée
- ✓ Rugby
- ✓ Ski alpin
- ✓ Ski de fond
- ✓ Tennis
- ✓ Tennis de table
- ✓ V.T.T et vélo de route

IV - L'organisation comptable :

- ✓ Chaque section gère de manière indépendante sa comptabilité.
- ✓ La comptabilisation est assurée par le trésorier de chaque section.
- ✓ Elle est informatisée depuis 2015.
- ✓ Le logiciel utilisé est BASI COMPTA.
- ✓ Chaque trésorier a un accès réservé.
- ✓ L'équipe dirigeante de l'USB général a un accès à toutes les comptabilités.
- ✓ Le principe est que chaque section est indépendante mais un « cumul » extra comptable des comptes est assuré une fois par an, lors de l'assemblée générale, pour l'établissement des budgets et présentation aux financeurs.
- ✓ Toutes les demandes de subventions partent de l'USB général et sont ensuite redistribuées à chaque section.
- ✓ Les sections n'ont pas de charges fixes, c'est l'USB général qui supporte les charges liées au personnel, et au fonctionnement en général.

V - Le logiciel :

BASI COMPTA est un logiciel très utilisé dans le milieu associatif.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Intuitifs • Simple d'utilisation • Gestion par manifestation • Connexions multiples 	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation impossible • Plan comptable bloqué et limité • Gestion des virements internes • Limité pour la comptabilité d'opérations complexes • Gestion des immobilisations

VI - Déroulé de l'Audit :

Pour l'USB général et pour les différentes sections l'Audit s'est déroulé comme suit :

- 1 – Contrôle des écritures sur BASI COMPTA pour la période 2015/2016
- 2 – Pièces justificatives demandées au trésorier
 - Dernier relevé bancaire
 - PV d'AG
 - Rapprochement bancaire
 - Modalité de calcul du bénévolat et remboursement des frais.

En fonction des éléments relevés en comptabilité, certains documents complémentaires ont pu être demandés.

- 3 – Echanges lors d'un entretien physique, téléphonique ou électronique (mail) avec les trésoriers.

Après l'Audit de chaque section, voici les observations et préconisations que nous pouvons faire :

VII - Observations et préconisations :

- 1- **Il n'y a pas d'uniformisation des dates de clôture :**
En effet, certaines sections clôturent leurs comptes au 30 septembre, d'autres au 31 octobre. Il est impératif d'harmoniser les dates car le rendu en compilant les données ne peut être cohérent donc l'information financière peu fiable.
- 2- **Rapprochement bancaire :**
*Quelques anomalies ont pu être trouvées sur les rapprochements bancaires, toutes corrigées suite à l'Audit.
Elles provenaient principalement de la mise en place sur le logiciel de la comptabilité.*
- 3- **Gestion des frais de déplacements :**
*Il n'y a pas d'harmonisation quant à la gestion des frais de déplacements :
Certaines sections remboursent les frais de carburant, d'autres appliquent le barème kilométrique et d'autres ne remboursent rien et cela est considéré comme un don.
Il me semble nécessaire d'harmoniser la pratique par application du barème kilométrique.
Une fiche doit être faite par le bénévole avec copie de la carte grise du véhicule.*
- 4- **Incohérences des A Nouveaux.**
*Lors de l'informatisation de la comptabilité en fin d'année 2015, il n'a pas été fait de reprise balance, c'est à dire que le logiciel est reparti à zéro sans A Nouveau, ce qui génère nécessairement une incohérence quant au montant des fonds propres de l'association.
Cette observation est sans incidences quant à la présentation des budgets, et des comptes d'exploitations, mais l'information qui apparaît sur le bilan n'est que partielle.*
- 5- **Immobilisations :**
*Il n'y a quasiment aucune immobilisation. Cela vient du fait que pour la plupart elles sont anciennes et non reprises lors de l'informatisation de la comptabilité.
Un problème se pose : en effet, comme juridiquement il n'y a qu'une seule entité qui est l'USB général, qui doit comptabiliser l'immobilisation ? Le Général, ou la Section ?
Si on se fie au document (facture, carte grise, etc ...) c'est a priori l'USB Général qui devrait les comptabiliser ... Si on veut les faire apparaître sur la section concernée il faudrait le constater comptablement par un compte de transfert de type « 46... » à la fois sur le Général et dans la section.*
- 6- **Valorisation du bénévolat, des mises à disposition et des dons.**
*Il est **impératif** que chaque section suive la même méthodologie et que chacune valorise le bénévolat et les mises à dispositions.
Une fiche de travail doit être faite et transmise à chaque trésorier pour uniformiser la méthode.
Exemple : Pour le bénévolat : tenir un agenda annuel des principales manifestations pour au minimum les membres du bureau, et le valoriser au SMIC horaire.*

7- Subventions :

Elles sont encaissées par l'USB Général qui les redistribue à chaque section.

Elles ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont encaissées.

La méthodologie de comptabilisation des subventions devrait être la suivante :

a. Lorsqu'on a eu le document officiel de l'organisme financeur ainsi que le montant attribué :

	D	C
441. Subvention à recevoir	X	
74. Subvention		X

b. Lorsque la somme est perçue :

	D	C
512. Subvention	X	
441. Subv. à recevoir		X

8- Compilation de tous les comptes :

Comme la seule entité juridique reconnue par les financeurs est l'USB il est nécessaire que vous leur présentiez des comptes compilés, c'est-à-dire l'addition de la comptabilité de l'USB Général et de toutes les sections. Le logiciel ne permet pas un traitement automatisé de cette opération.

Vous êtes donc obligé aujourd'hui de procéder à un retraitement via EXCEL.

Cela est, selon les normes d'Audit, une procédure dite « à risques » avec un risque d'erreurs et de manque de fiabilité.

Il serait bon de voir avec BASI COMPTA si une procédure d'export ou d'addition des balances ne pourrait pas être créée.

SYNTHESE DE L'AUDIT :

- 1- Harmonisation des dates de clôtures
- 2- Harmonisation et formalisation des procédures : méthode de comptabilisation, de calcul des défraiements, de valorisation du bénévolat, ...
- 3- Demande d'évolution du logiciel :
 - Création de comptes
 - Modifications des libellés
 - Compilation des balances
- 4- **Création de comptes de tiers « 467 » pour formaliser tous les échanges entre l'USB Général et les sections.**

SAS AILHAUD ANNY ASSOCIES
Cabinet d'Expertise Comptable
inscrit à l'Ordre de la Région de Marseille
C/ve du Dr Honorat 83008 Digne les Bains
Quartier l'Arénas 04140 Seyne les Alpes
Les 4 Chemins 04130 Volx
Tél 04 92 31 17 13 Fax 04 92 31 91 98
N° Id. F.B. 11 400 810 628 00018 - APE 6920Z
RCS MANOSQUE 400 810 628

SAS AILHAUD ANNY ASSOCIES – Cabinet d'Expertise Comptable inscrit à l'Ordre de la Région PACA
➤ 11, Rue Dr Honorat – BP 35 - 04000 DIGNE LES BAINS - ☎ : 04.92.31.17.13 - Fax : 04.92.31.91.98
➤ Quartier l'Arénas – 04140 SEYNE LES ALPES ☎ : 04.92.35.34.14 - Fax : 04.92.34.81.98
➤ Les 4 Chemins – 04130 VOLX ☎ : 04.92.78.48.28 - Fax : 04.92.79.39.23
E-mail : contact@cabinet-ailhaud.fr - Capital de 28 560 € - Siren 400810628

AILHAUD Anny Associés SAS

au capital social de 28560 €
BP 35 - 11, Rue du Docteur Honorat
04000 DIGNE LES BAINS

Siret : 40081062800018 - Naf : 6920Z

Téléphone : 04 92 31 17 13

Télécopie : 04 92 31 91 98

e-mail : contact@cabinet-ailhaud.fr

N° TVA Intra : FR11 400 810 628



DIGNE LES BAINS, le mardi 24 octobre 2017

UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE

Facture n° : 20171025216

Dossier n° : 001120

MAISON DES JEUNES

QUARTIER FAUBOURG

04140 SEYNE LES ALPES

NOTE D'HONORAIRES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le détail de nos honoraires pour les travaux suivants :

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
AUDIT CONTRACTUEL Conforme à notre lettre de mission	1,00	1 500,00	1 500,00
Remise sur partenariat publicitaire	1,00	-500,00	-500,00
<u>Correspondance</u>			
	Total HT		1 000,00
	Total TVA 20,0 %		200,00
	Total TTC		1 200,00
	Net à payer enEuros		1 200,00 €

Solde de votre compte dans nos livres : 1 200,00€

Valeur en votre aimable règlement :